



Fontcouverte - LA TOUSSUIRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 11 août 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Christophe TRUCHET, suivant convocation transmise le 10 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALBRIEUX Isabelle, BONNEL Lionel, COMBAZ Laura, MANNECHEZ Olivier, MOTTARD Yannick, PASCHAL Aimie, ROUX Pascal, TRUCHET Christophe, TRUCHET Stéphane, VENET Arnaud

Excusé ayant donné procuration : ADOBATI Nadège à Christophe Truchet

Secrétaire de séance : Aimie PASCHAL

Nombre de membres :

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Votants : 11

La séance du Conseil municipal débute à 18:00. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Aimie PASCHAL.

Le président de la séance, Christophe TRUCHET, rappelle l'ordre du jour :

1. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est validé à l'unanimité.

2026-055 - Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 12 aout 2026 un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **De créer** un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de comptabilité et accueil à temps complet à raison de 35 heures, à compter du 12 aout 2026
- **D'autoriser**, le cas échéant, le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 1 an renouvelable 3 fois.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

- Compte rendu de la réunion du SIDEL pour l'école de La Toussuire : ajout d'un algeco pour la salle de motricité et projet d'école en centre station. - Compte rendu de la réunion avec le directeur du SIRTOMM sur les problèmes rencontrés en hiver; ajout de moloks dans la station entièrement à la charge du SIRTOMM, nombre de

ramassage augmenté. - Bulletin municipal en cours d'impression et recherche de candidat pour les référents hameaux. - Etude du dossier du chantier des eaux usées route du plan du Levant à la Toussuire. - Point sur la nouvelle activité de Dévalkart avec 1627 passages à ce jour. - Point sur les incivilités constatées sur la station ces dernières semaines. - Retour sur la vente Milliex/Buisson pour le rachat d'une partie de la parcelle par la commune. - Courrier pour les habitants qui ne respectent pas l'arrêté relatif au débroussaillage, risque d'incendie. - Point sur l'Espace Valléen pour les fiches actions à transmettre au SIVAV.

Christophe TRUCHET indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19:16.

La présidence de séance,
Christophe TRUCHET



Le secrétariat de séance,
Aimie PASCHAL

